

Compte-rendu du CSAL- FS du 5 octobre 2023

Présent.e.s pour la CGT :

Son-Lam PHAM, Hélène MARTIN, Nassia Ahdjoudj, Sabrina Haouadeg et Christophe Flaux.
Ce CSAL-FS s'est tenu en présentiel.

ORDRE DU JOUR

1. Projet d'aménagement dynamique du CFiP d'Ermont notamment en prévision de l'accueil des services actuellement installés au CFiP de Saint-Leu la Forêt
2. Projet de regroupement au CFiP de Cergy des services du contrôle fiscal actuellement installés au Montaigne
3. Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS)
4. Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)
5. Suites séminaire du pilotage
6. Bilan de la médecine du travail
7. Bilan de l'assistante sociale
8. Point budget et formation
9. RESSET 95 : examen des nouvelles inscriptions et actualisation des réponses
10. Fiches de signalement : nouvelles fiches à examiner
11. Situation en matière d'accidents du travail
12. Questions diverses

Ce comité social d'administration local – Formation spécialisée (CSAL-FS s'est déroulé une nouvelle fois en l'absence de règlement intérieur.

1. Projet d'aménagement dynamique du CFiP d'Ermont notamment en prévision de l'accueil des services actuellement installés au CFiP de Saint-Leu-la Forêt (pour avis)

Actuellement, les services d'Ermont sont au nombre de 3 : le SIP (66 agents), le SGC (25 agents) et le SDE (16 agents). Le SIP d'Ermont est installé au R+1. La direction veut le déplacer au R+2 pour commencer des travaux de réhabilitation à l'été 2024. Le R+2 est actuellement en travaux de désamiantage (le SGC, qui occupait le R+2 a été déplacé au rez-de-chaussée). La direction dit qu'elle veut en profiter des travaux pour refaire une isolation thermique du bâtiment par l'intérieur (moins onéreuse que par l'extérieur).

La direction vend ce projet en disant que le transfert à Ermont du CfIP de Saint Leu va permettre la vente du bâtiment de Saint Leu et donc de réaliser des économies budgétaires, qui, soit disant, pourraient profiter aux agents (« le DG se bat pour ça », nous a-t-on dit !)

Y a-t-il assez de place au CFiP d'Ermont ?

D'après les directeurs, il y a assez de place sur le site d'Ermont pour accueillir l'intégralité des services de Saint Leu sur Ermont. Mais y aura-t-il assez de places de parking ? C'est déjà moins sûr, mais visiblement, ce n'est pas son problème.

Les directeurs ont fait de savants calculs en se basant sur les nouvelles normes concernant sur la politique immobilière de l'État (circulaire de la première ministre de février 2023).

Tous ces calculs sont basés sur les 3 nouvelles notions suivantes :

1) **La SUB** : Surface Utile Brute. Cette nouvelle norme comprend la plupart des espaces d'un immeuble, y compris les parties communes, les salles de réunion, les bureaux d'accueil et les salles de restauration. La SUB maximum est désormais fixée entre 16 et 18 m² par « résident ». On le voit, cette nouvelle norme est moins favorable qu'avant. En effet, la norme précédente était la SUN (Surface Utile Nette : nette car calculée après réfaction des parties communes et autres salles de réunion, etc...)

2) **La notion de « résident »** : ce n'est pas la même chose qu'un agent ! Cette nouvelle notion de résident tient compte de la présence effective des agents, pour parler clair, des périodes durant lesquelles nous sommes absents des services. La direction part du nombre d'emplois affectés sur un service, puis elle défalque de ce chiffre une décote qui correspond aux temps partiels, au télétravail et au taux de nomadisme (les personnels considérés comme nomades sont les vérificateurs, les EDR et les huissiers). La direction estime qu'a priori, ces personnels nomades sont présents à 50 %,

3) **Le « taux de foisonnement »** = nombre de postes de travail individuels / nombre de résidents. C'est une nouvelle notion qui revient en fait à calculer le taux d'occupation des locaux en revoyant à la baisse le nombre de collègues en tenant compte de leurs absences pour congés, formations, arrêts maladie... Ainsi, l'administration estime que le taux de foisonnement pour 100 résident doit être inférieur à 100 %, elle doit approcher les 80 % (soit 0,8 bureau par agent...)

L'instauration des flex offices est donc actée par la direction

En effet, même si elle rechigne à prononcer le mot « flex office » (la direction préfère écrire l'euphémisme « aménagement dynamique »), c'est bien de cela qu'il s'agit pour quiconque lit en entre les lignes. Nous avons demandé au DDFIP 95 pourquoi il ne parlait pas en des termes que tout le monde comprend tout de suite : flex office, ça parle à tout le monde. Est-ce pour masquer ses intentions ? Il nous a répondu qu'il s'agissait bien de flex offices, mais que ce mot n'est pas français.

Pour faire passer la pilule du 0,8 bureau par agent, la direction nous a vendu le projet en disant que les agents pourront choisir l'endroit où ils voudront travailler : les connexions pour les ordinateurs seraient indifférenciées, sans doute avec la Wifi, il y aura des canapés, mais pas partout, bref, ce sera merveilleux...

Les chiffres de la direction :

La SUB (surface utile brute) du site d'Ermont serait de 4 744 m² (sans doute un peu moins après isolation par l'intérieur). Le nombre de résidents cible est donc compris entre 296 (= 4 744m² / 16 m² par résident) et 263 (= 4 744 m² / 18 m² par résident).

Actuellement, sur Ermont, il y a 66 agents au SIP, 25 agents au SGC et 16 agents au SDE, soit un total de 107 (effectifs théoriques).

Sur Saint Leu, il y a actuellement 61 agents au SIE, 14 agents au PCE, 35 au SPF, soit un total de 110. Des emplois de ces services vont être relocalisés dans les prochaines années, ce qui fera un total à transférer de « seulement » 95 agents en 2024, puis 91 en 2025.

Le total maximum des effectifs sur Ermont en 2025 serait donc de 107 + 91 = 198.

Arrondi à 200 pour 4 744 m², cela fait une moyenne de 4 744 / 200 = 23 m² / agent, largement au dessus des 16 à 18 m² préconisés.

Calendrier prévisionnel de la direction :

1. 25 septembre au 20 octobre 2023 : travaux de désamiantage du R+2 d'Ermont
2. 11/10/2023 après midi : réunion de présentation aux agents d'Ermont
3. 23 octobre au 3 novembre 2023 : évacuation des déchets du chantier
4. dernier trimestre 2023 : groupes de travail SIP
5. avant fin 2023 : réunion de présentation SGC et SDE avec le SPF en vue de l'installation du SPFE
6. premier trimestre 2024 : réunion de présentation aux agents de Saint Leu et groupes de travail SGC et SDE d'Ermont
7. été 2024 : transfert du SIP Ermont du R+1 au R+2
8. 2ème semestre 2024 : travaux d'aménagement au R+2 d'Ermont
9. trois derniers trimestres 2024 : groupes de travail sur le transfert de Saint Leu
10. dernier quadrimestre 2024 : désamiantage du R+1 et du RDC d'Ermont
11. janvier 2025 : installation au R+2 d'Ermont des services autres que le SIP
12. premier semestre 2025 : travaux d'aménagement du R+1 d'Ermont
13. été 2025 : déménagement des services de Saint Leu sur Ermont
14. Septembre 2025 : installation définitive du SGC et SDE

Analyse de la CGT :

Les personnels en ont assez de tous ces déménagements dont ils font les frais années après années. Quant à croire aux promesses qui consistent à nous faire miroiter que les économies réalisées serviront à améliorer les conditions de travail, à créer des emplois ou augmenter les salaires, personne n'y croit !

Sens du vote : CONTRE UNANIME

2. Projet de regroupement au CFiP de Cergy des services du contrôle fiscal actuellement installés au Montaigne (pour avis)

Le Montaigne est un bâtiment situé à Cergy en face la gare routière, à quelques centaines de mètres du CFiP. Au total, 97 agents y travaillent sur 1 838 m² (SUB), soit 19 m² par collègue. L'ensemble des services de contrôle fiscal à l'exception des PCE sont installés dans cet immeuble, à savoir : 6 brigades de vérifications, la BCR (Brigade de Contrôle et de Recherches), le PCR (Pôle de Contrôle des Revenus et du Patrimoine).

La direction a donc pour projet de transférer ces services sur le CFiP de Cergy en février 2025. Dans son rétro planning, elle a prévu de boucler les plans de micro zoning des bureaux du CFiP de Cergy avant le 30 juin 2024, de façon à résilier le bail du Montaigne dans le délai de préavis contractuel avant le 30 juin 2024.

Calendrier prévisionnel de la DDFiP 95 :

1. Avant le 20 octobre 2023 : présentation aux agents du projet
2. Novembre 2023 à janvier 2024 : tenue des groupes de travail (distribution des services sur le CFiP)
3. Mars à mai 2024 : poursuite des GT (micro zoning, faisabilité technique, budgétaire et calendaire)
4. Mi juin 2024 : prise de décision (résiliation du bail du Montaigne)
5. Juillet à décembre 2024 : travaux au CFiP de Cergy
6. Janvier à février 2025 : installation des services du Montaigne au CFiP

La direction nous a vendu ce projet en argumentant sur les économies budgétaires que va

engendrer l'arrêt de la location du Montaigne (561 000 € pour 2024). D'après le DDFiP 95, « la DG se bat pour que cet argent revienne aux agents de la DGFIP ». Il faudrait donc faire confiance et tout irait bien...

Y a-t-il assez de place au CFiP de Cergy ?

D'après la direction, il y aurait largement assez de place au CfiP pour accueillir tous ces services : actuellement, le ratio par agent de ce site serait de presque 25 m² par agent. Les nouvelles normes étant de 16 à 18 m², le raisonnement est simple : il y a tellement de place, que le site pourra aussi accueillir le SPL Exécution situé à la préfecture (8 agents).

Les directeurs ont fait de savants calculs en se basant sur les nouvelles normes concernant sur la politique immobilière de l'État (circulaire de la première ministre de février 2023).

Tout cela est basé sur les 3 notions suivantes :

1) **La SUB** : Surface Utile Brute. Contrairement à avant (on parlait alors de SUN : Surface Utile Nette), cette nouvelle SUB comprend la plupart des espaces d'un immeuble, y compris les parties communes, les salles de réunion, les bureaux d'accueil et les salles de restauration. La norme est désormais fixée entre 16 et 18 m² de SUB par « résident »,

2) **La notion de « résident »** : ce n'est pas la même chose qu'un agent ! La notion de résident tient compte de la présence effective des agents. C'est-à-dire : en partant du nom d'emplois affectés sur un service, la direction défalque de ce chiffre une décote qui correspond aux temps partiels, au télétravail et au taux de nomadisme (les personnels nomades sont les vérificateurs, les EDR et les hiussiers). La direction estime qu'a priori, ces personnels nomades sont présents à 50 %,

3) **Le « taux de foisonnement »** : c'est le nombre de postes de travail individuels / le nombre de résidents. C'est une nouvelle notion qui revient en fait à calculer le taux d'occupation des locaux en revoyant à la baisse le nombre de « résidents » pour tenir compte de leurs absences pour congés, formations, arrêts maladie... Ainsi, l'administration estime que le taux de foisonnement pour 1 résident doit être inférieur à 1 %, elle doit approcher les 0,8 % (ce qui revient à dire que 0,8 bureau suffit pour 1 agent...)

L'instauration des flex offices est donc actée par la direction

Même si elle ne prononce pas le mot « flex office » (la direction préfère employer l'euphémisme « d'aménagement dynamique »), c'est bien de cela qu'il s'agit pour quiconque lit en entre les lignes. Nous avons demandé au DDFiP 95 pourquoi il ne parlait pas en des termes que tout le monde comprend tout de suite. Est-ce pour masquer ses intentions ? Il nous a répondu qu'il s'agissait bien de flex offices, mais que ce mot n'est pas français. Donc, en résumé, dans les futurs aménagements d'Ermont, il y aura moins de postes de travail que d'agents.

La direction nous a vendu le projet en disant que les agents pourront choisir l'endroit où ils voudront travailler : les connexions pour les ordinateurs seraient indifférenciées, sans doute avec la Wifi.

D'après les calculs de la DDFiP 95, le nombre total de « résidents » sur le CfiP de Cergy après transfert serait porté à 407 pour une SUB globale de 8 982 m², soit un taux d'occupation de 22 m² par résident, donc il y aurait assez de place, LAAAArge !

La direction a bien précisé que les bureaux des services transférés du Montaigne seraient réaménagés en « dynamique », comprendre « flex office ».

Analyse de la CGT :

Pour les bureaux, l'inquiétude est là : les nouveaux occupants du CFiP seront en flex office, c'est-à-dire moins de bureaux que d'agents. Cela pose plusieurs problèmes :

- Postes de travail :

Comment fait-on si tous les postes de travail disponibles sont occupés quand on arrive le matin ? La direction nous a répondu que tout le monde trouverait une place dans les différents aménagements... y compris dans les salles de convivialité ! Ça promet ! De la part de la direction, qui nous disait, il y a peu, de ne pas manger sur nos postes de travail !

- Armoires :

Les collègues concernés stockent les dossiers « papiers » de leurs contrôles dans des armoires nominatives. Qu'en sera-t-il de ces armoires ?

La direction nous a répondu que les armoires nécessaires seraient à portée des agents (5-6 mètres, comme en Dircofi...)

- Places de parking

Actuellement, il y a 52 places de parking au Montaigne. Or, le parking du CfiP de Cergy n'est pas extensible.

La direction nous a assuré que le parking du CfiP est sous-occupé aujourd'hui et qu'il y aurait assez de places pour tous les véhicules.

Les personnels en ont assez de tous ces déménagements dont ils font les frais années après années. Quant à croire aux promesses qui consistent à nous faire miroiter que les économies réalisées serviront à améliorer les conditions de travail, à créer des emplois ou augmenter les salaires, personne n'y croit !

Sens du vote :

CONTRE UNANIME

Face à ce vote « contre », le DDFiP 95 a feint la surprise : « je ne comprends pas que vous votiez CONTRE alors que ce transfert permet de réaliser des économies dont les agents pourront bénéficier ». Nous lui avons répondu que les agents en avaient assez des déménagements et qu'ils ne croyaient plus aux promesses.

3. Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) – Année 2022

Le tableau de bord de veille sociale (TBVS) est élaboré par la direction. Il comporte 7 indicateurs, dont les écrêtements horaires, le nombre de jours mis en CET ou le nombre d'arrêts maladie de courte durée. Si l'idée originelle en 2014 était louable car cela aurait permis de connaître les causes de la détérioration des conditions de travail et ainsi les améliorer. Mais la réalité est toute autre puisqu'en plus d'avoir réduit le nombre d'indicateurs, nous constatons que la direction (générale et locale) n'a mis aucun moyen pour que la situation soit meilleure et qu'au contraire, les emplois continuent à être supprimés.

Augmentation massive des arrêts maladie en 2022

On constate ainsi que le nombre de périodes de congés maladie de courte durée (inférieure ou égale à 5 jours) a augmenté de près de 30 %, en particulier dans les SIP, les SIE, le SPF/SDE et le SDIF pour lesquels la situation est plus dégradée que dans le reste du département.

Écrêtements horaires en 2022 (3 385 heures)

Les écrêtements des horaires variables sont en légère baisse (-7%) mais sont encore au nombre de 951 pour 271 agents, en majorité affectés en SIP, en services de direction ou en trésoreries spécialisées. Cela représente plus de 3 385 heures, données en cadeau à la direction. Sur notre interrogation, celle-ci n'envisage pas de re-créditer les agents concernés de leurs heures perdues. Alors qu'aucun n'avait été signalé en 2022, on peut déplorer 3 signalements d'agressions physique ou verbale entre collègues des services de direction.

Concernant les accidents du travail, 17 ont été déclarés en 2022 dont 11 accidents de service. 14 ont été suivis d'un arrêt de travail.

Pour la CGT, les indicateurs, plus ou moins pertinents, du TBVS ne sont utiles que s'ils sont analysés et suivis d'effets. Nous saurons rappeler ces chiffres à la direction quand elle nous annoncera d'autres remaniements de service.

4. Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

La démarche de la direction :

Officiellement, la direction élabore un DUERP (document unique d'évaluation des RP), pour en tirer des conséquences dans un PAP (Plan Annuel de prévention).

La campagne DUERP/PAP 2022-2023 a été orchestrée par la direction depuis le 23/12/2022. Cette campagne prendra fin en décembre 2023. Cette campagne recense les risques professionnels en faisant remonter une première évaluation par chaque service. Les différentes évaluations sont ensuite regroupées au sein du document unique.

La direction a réuni un groupe de travail DUERP le 15/06/2023 pour présenter une synthèse avec les représentants du personnel. Ce groupe de travail a « harmonisé et hiérarchisé les risques recueillis afin d'assurer la cohérence du DUERP ».

Le 23 juin 2023, c'était le GT PAP qui se réunissait pour trouver des mesures de prévention de ces risques.

Pour la CGT :

Ces recensements et groupes de travail sont dirigés par la direction. Lors du regroupement, dans le document unique, des évaluations qui émanent des différents services, les risques recensés sont souvent minimisés. En pratique, la synthèse de la direction est présentée en groupe de travail, qui sont censés exister pour permettre un dialogue avec les représentants du personnel. Mais concrètement, nous ne sommes pas écoutés. La CGT a donc arrêté de siéger à ces groupes de travail DUERP/PAP afin de ne pas donner l'impression que nous cautionnons les résultats qui en sortent.

Nous présentons ici quelques points du bilan que la direction nous a présenté sur ce point lors de la formation spécialisée du 5 octobre 2023 :

- A l'issue du GT de juin, le DUERP 2022 – 2023 compte 554 lignes soit une augmentation de 8,2 % par rapport au DUERP précédent (509 lignes)
- Les risques psycho-sociaux sont, de loin, les plus recensés
- La cause de ces RPS proviennent en grande partie des exigences du travail
- Exemples de mesures de prévention :
 - **organisationnelles** : journée de présentiel collective par équipe pour réduire le sentiment d'isolement des télétravailleurs
 - **techniques collectives** : travaux de réfection du sol du parking R-2 du CFIP de Cergy, travaux de réfection des sanitaires du CFIP de Cergy, travaux de désamiantage du R+2 du CFIP d'Ermont, pose de stores au SGC de Montmorency, lancement d'une réflexion sur l'adaptation des bâtiments au changement climatique
 - **techniques individuelles** : achat de tapis de souris et de repose-poignets, de souris ergonomiques, de sacs à dos, de trolleys, de supports d'ordinateur portable, de porte-documents
 - **humaines** : formations accueil, à la gestion de l'agressivité, formations sécurité routière

5. Suites séminaire du pilotage

Ce point est en cours de rédaction.

6. Bilan de la médecine du travail

Ce point est en cours de rédaction.

7. Bilan de l'assistante sociale

Ce point est en cours de rédaction.

8. Point budget et formation

Ce point est en cours de rédaction.

9. RESSET 95 : examen des nouvelles inscriptions et actualisation des réponses

Ce point est en cours de rédaction.

10. Fiches de signalement : nouvelles fiches à examiner

11. Situation en matière d'accidents du travail

Ce point est en cours de rédaction.

12. Questions diverses

Ce point est en cours de rédaction.

Pour plus de renseignements, nous contacter => cgt.ddfip95@dgfip.finances.gouv.fr